



Administration communale
de Reckange-sur-Mess

AVIS AU PUBLIC EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

Il est porté à la connaissance du public, que par décision de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, arrêté n°1/26/0074 du 17 juin 2026, et en vertu de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, GRIDX Management SA a obtenu l'autorisation temporaire 060403-02 relative à la :

L'exploitation d'un espace lounge "Summer-XLounge" à Wickrange, rue des Trois Cantons du 29 mai 2026 au 19 juillet 2026

La présente publication a été faite en vertu de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Conformément à l'article 19 de la même loi, un recours peut être introduit auprès du Tribunal Administratif.

Reckange-sur-Mess, le 24 juin 2026.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,


Carlo MULLER
Bourgmestre




Savas KOROGLANOGLU
Secrétaire communal

26.06.2026 – 10.07.2026
1-2026-002-AUT-MECB

www.reckange.lu